

AVIS AU PUBLIC

**DEFINISSANT LES CONDITIONS DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER
PRESENTANT LE PROJET SIMPLIFIE D'ACQUISITION PUBLIQUE DE
L'IMMEUBLE sis 49 RUE MALSENCE A LILLE, SUITE A L'ETAT D'ABANDON
CONSTATE PAR PROCES VERBAL DEFINITIF EN DATE DU 7 MARS 2022**

Par décision directe n°25-DD-0767 en date du 21 juillet 2025, la Métropole Européenne de Lille a défini les conditions de mise à disposition publique du dossier présentant le projet d'acquisition simplifiée de l'immeuble sis, 49 rue Malsence, cadastré section 350 CH n°213 en vue de la réhabilitation et/ou la restructuration du bien.

Ladite mise à disposition publique se déroulera :

Du 30 octobre 2025 au 30 novembre 2025 inclus

En mairie de Lille Place Augustin Laurent

CS 30667

59033 LILLE CEDEX

aux horaires d'ouverture au public de cet établissement

Du lundi au vendredi, de 8h à 17h et le samedi, de 8h à 12h

Les pièces du projet simplifié seront déposées pendant 30 jours consécutifs.

**Durant cette période, le public, pourra présenter ses observations, qui seront
recueillies par écrit sur un registre à feuillets non-mobiles.**

À l'expiration de la mise en consultation du dossier, les observations du public seront transmises à Monsieur le Préfet en vue de la déclaration d'utilité publique.

Le présent avis est affiché en mairie, sur les lieux concernés et sur le site de la MEL au moins 15 jours avant que n'ait lieu la mise à disposition.